

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Voyons un peu ce qu'il en est dans certaines régions où le ministre des Transports jette son double mauvais sort, ce qui a des répercussions disproportionnées. Dans une région comme Ethelbert, au Manitoba, le revenu moyen était de \$4,603, en 1978, contre \$5,800 à Grandview, dans la même province. Dans la région de Winnipegosis, au Manitoba, le revenu moyen était de \$5,706, soit la moitié du revenu moyen à l'échelle de la province et moins encore par rapport à l'ensemble du pays.

Je souhaite que l'honorable ministre réfléchisse à tout cela et replace ces questions dans un contexte général parce que jusqu'ici, il n'a manifestement pas compris les répercussions démesurées que sa proposition aura sur les habitants de l'Ouest. Ma circonscription n'est pas unique en son genre. Il y a beaucoup de circonscriptions agricoles et rurales, comme la mienne, qui connaissent les mêmes problèmes. Il importe de bien y réfléchir.

On a beaucoup parlé des avantages que ce projet va avoir dans l'Ouest. Il y en aura certainement si cette mesure est vraiment généreuse. Mais j'aimerais savoir ce qu'il adviendrait de la proposition Pepin en, mettons, 1990, si on demande alors aux agriculteurs de payer 5.1 fois le tarif du Corbeau? Je vais fournir des exemples explicites pour la gouverne du ministre afin de démontrer à combien s'élevaient les pertes que les localités de ma région subiraient. La localité d'Inglis, au Manitoba, paie actuellement 18 cents le quintal pour le transport de grain selon le tarif du Corbeau. Disons que cette localité achemine quelque 20.6 tonnes métriques de grain. Combien perdrait-elle en l'occurrence? Environ \$335,000.

M. Pepin: Et combien gagnerait-elle?

M. Lewycky: Rien. C'est ce que perdrait cette localité qui se trouve au sud-ouest de ma circonscription. Voyons maintenant ce qui se produirait au sud-est, dans une localité appelée Amaranth. Le tarif courant du Corbeau là-bas est de 16 cents le quintal. Je me permets d'apporter cette précision parce que, de toute évidence, les députés de l'arrière-ban ne se rendent pas compte qu'il existe différents tarifs du Corbeau selon les régions concernées. Mais comme le volume du grain à Amaranth est de quelque 1.3 mille tonnes métriques, cette petite localité perdrait \$163,600.

Je vais faire une comparaison avec une région urbaine pour que les députés qui représentent des villes puissent mieux comprendre l'importance d'une telle perte. Partons du principe qu'une zone urbaine fait un mille carré. Ils n'ont qu'à reporter cette somme à une superficie représentant un ou deux pâtés de maisons dans leur circonscription et ils auront une idée de ce qu'elle représente. Je ne parle même pas de toutes les localités de ma région, ni de tous les éleveurs; j'essaie simplement de démontrer ce que ces pertes représentent pour une très grande circonscription, quelque 500 kilomètres du nord au sud et 350 kilomètres de large pour qu'on puisse s'en faire une idée aussi exacte que possible. Voyons maintenant ce qui se passerait dans la partie nord de ma circonscription un endroit comme Swan River, au Manitoba, où on paie quelque 19 cents le quintal en moyenne. Cette localité produit 69,000 tonnes métriques de grain. A cinq fois la subvention du Corbeau, cela représenterait \$1,187,000.

C'est une grosse perte, monsieur le Président, pour une localité qui compte environ 4,500 âmes. Que le ministre choisisse 4,500 habitants de sa circonscription et qu'il essaye de soutirer

un million de dollars à ce petit groupe de personnes. Ce sont les agriculteurs qui stabilisent la balance des paiements du Canada et ce sont eux qui mettent du pain sur la table des citoyens, fait à noter, à mon avis.

Mais, que se passe-t-il en même temps? Dans des circonscriptions comme la mienne, on a tenu dernièrement beaucoup d'audiences sur l'abandon de lignes ferroviaires. J'ai déjà dit à la Chambre que nous avons eu environ 18 audiences au Manitoba et qu'aucune décision n'a été favorable au public. Les sociétés ferroviaires l'ont emporté sur toute la ligne. Les agriculteurs comprennent difficilement les formules qu'utilisent les sociétés ferroviaires qui prolongent la dépréciation indéfiniment et qui refusent d'attribuer à toute la ligne les recettes d'une partie de la même ligne. Mais par ailleurs, lorsque les sociétés ferroviaires doivent faire des frais, elles peuvent les imputer à certains tronçons de leurs chemins de fer qui, à leur dire, ne sont pas rentables.

• (1300)

Mais je vois qu'il est 13 heures, monsieur le Président, et je vais donc m'interrompre pour le moment pour reprendre mon intervention plus tard.

Le président suppléant (M. Blaker): Je remercie le député. Je lui signale cependant qu'à 15 heures, ou dès que l'on passera à l'appel de l'ordre du jour, il lui restera une minute de temps de parole, après quoi il pourra se prévaloir de la période de dix minutes de questions et de réponses dont nous avons convenu tout à l'heure.

Entre temps, comme la présidence l'a expliqué à la Chambre, et notamment à la loyale opposition de Sa Majesté, on procédera à une vérification pour déterminer si la présidence a fait preuve ou non d'une parfaite équité en accordant la parole à certains députés. Elle semblerait s'être montrée légèrement injuste à l'endroit de l'opposition officielle. Et cela peut être corrigé facilement à mon avis.

Sauf erreur, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) voudrait invoquer le Règlement pour demander le consentement de la Chambre afin de modifier un peu le temps de parole imparti à l'un des députés de son parti. Je tiens à faire savoir que cette discussion s'est tenue avec la présidence, et si tous les députés y consentent à l'unanimité, nous pourrions procéder de cette façon cet après-midi.

M. Lewis: Je vous sais gré de vos observations, monsieur le Président. Nous avons en effet eu l'impression qu'il y avait eu un léger déséquilibre dans l'octroi de temps de parole aux députés durant la phase des débats de 20 minutes. Compte tenu des rappels au Règlement et autres interventions qui surviennent dans le déroulement normal du débat, je reconnais qu'il peut être difficile de toujours conserver une juste proportion.

Cela dit, la présidence voudrait peut-être proposer que le prochain député de nos rangs puisse faire une intervention de 20 minutes et qu'il soit le dernier député à pouvoir en faire une de cette durée. Peut-être Votre Honneur voudrait-il faire cette proposition à la Chambre afin de permettre à tout le monde de bien faire connaître son opinion étant donné l'importance du débat en cours.